



EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 243 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE le secteur résidentiel unifamilial des Îles-Laval et des environs est particulièrement paisible;

CONSIDÉRANT QUE le REM prévoit effectuer plus de 250 passages quotidiennement;

CONSIDÉRANT QUE les tests effectués sur l'antenne Rive-Sud démontrent clairement que le REM est beaucoup plus bruyant qu'anticipé;

CONSIDÉRANT QUE les modélisations acoustiques réalisées pour le REM sont basées sur des calculs prévus pour la circulation routière par le ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE ces bases de calcul sont inadéquates à la circulation ferroviaire;

CONSIDÉRANT QUE ces modélisations comportent des imprécisions et des omissions qui conduisent à des solutions de mitigation insuffisantes;

CONSIDÉRANT QUE le REM franchit deux ponts sur la rivière des Prairies aux Îles-Laval et que l'eau amplifie la pollution sonore;

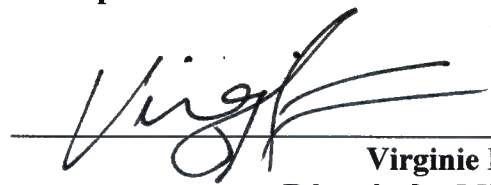
CONSIDÉRANT QUE la CDPQ Infra a reconnu le problème de bruit et s'est engagée publiquement à mettre en place rapidement des mesures de mitigation adéquates;

CONSIDÉRANT QU'il est scientifiquement reconnu que la pollution sonore a des effets néfastes pour la santé, la qualité du sommeil et sur l'environnement;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec de s'assurer que CDPQ Infra mette en place, avant la mise en service du REM, toutes les mesures possibles d'atténuation du bruit qu'il pourrait causer, par exemple en installant des écrans antibruit efficaces sur l'entièreté du tracé qui traverse le secteur. Ces mesures devront également être installées des deux côtés de l'emprise ferroviaire, incluant la totalité des ponts enjambant la rivière des Prairies.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.



Virginie Dufour
Députée des Mille-Îles

30 janvier 2024

Date de signature de l'extrait